

Mairie de HAUCOURT

SEANCE DU 28 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le 28 Mai à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Haucourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames **AUGUSTE** Pascale, **BERNARDIN** Audrey, **BOURDON** Florence, **LAMBERT** Stéphanie, **PINCHOT** Patricia et Messieurs **LE CLEZIO** Yvon, **LERIDON** Jérémie, **DEBARGE** Mathieu, **INGLARD** Laurent, **PROASKAT** Jean-Luc et **SURY** pascal

Date de Convocation : 14 Mai 2020

Date d'affichage de la convocation : 14 Mai 2020

Date d'affichage du compte rendu : 4 Juin 2020

Secrétaire de séance : Monsieur LE CLEZIO Yvon

Election du Maire :

Le président, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-7, et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins :	11
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Monsieur INGLARD Laurent → 11 voix ; est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Création des postes d'adjoints sous la présidence de Monsieur INGLARD Laurent, Maire :

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci n'excède 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Le Conseil Municipal décide la création de 2 postes d'adjoints.

Election des Adjoints :

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du 1^{er} adjoint.

Election 1^{er} adjoint

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 11
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Madame AUGUSTE Pascale → 11 voix ; est proclamée 1^{ere} adjointe et est immédiatement installée.

Election 2^{ème} adjoint

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 11
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Monsieur SURY Pascal → 11 voix est proclamé 2^{ème} adjoint et est immédiatement installé.

Indemnités de fonctions aux Adjointes :

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres présents et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités effectif des fonctions d'adjoints à :
9.90% de l'indice 1015 pour le 1^{er} adjoint et 2^{ème} adjoint.

Elections des délégués au sein des commissions communales :

Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

Président le Maire

3 Titulaires :

PROASKAT Jean-Luc
PINCHOT Patricia
SURY Pascal

3 Suppléants :

LE CLEZIO Yvon
LERIDON Jérémie
BERNARDIN Audrey

Commission communale des impôts directs (CCID) :

Président le Maire + 6 titulaires + 6 suppléants (Réunions dans la journée)
Commune comptant plus de 100 hectares de bois donc 2 représentants « bois »
Soumettre liste de 24 noms au directeur des services fiscaux :

- 12 titulaires proposés :

- AUGUSTE Pascale
- BERNARDIN Audrey
- PINCHOT Patricia
- BOURDON Florence
- DEBARGE Mathieu
- LE CLEZIO Yvon
- LERIDON Jérémie
- PROASKAT Jean-Luc
- SURY Pascal
- LAMBERT Stéphanie
- DEBRACKELEIRE Alfred
- GRAVET François

- 12 suppléants proposés :

- DUPONCHEL Sylvie
- LOEUILLET Guy
- CARON Laurent
- BERNARDIN Maxime
- BIGANT Pierre
- KANIUGA Jessy
- BEAU Corinne
- BRETON Didier
- DELAMARRE Jean-Bernard
- LE CLEZIO Fabienne
- DAUGY François (extérieur)
- PREVOST Patrick (extérieur)

Elections des délégués au sein des organismes extérieurs :

CCPV : (Communauté de Communes de la Picardie Verte)

1 Titulaire :

Le Maire : INGLARD Laurent

1 Suppléante :

LAMBERT Stéphanie

SE 60 : (Syndicat d'Electrification de l'Oise)

1 Titulaire : INGLARD Laurent (Le Maire)

SMOTHD : (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit)

1 Titulaire :

SURY Pascal

1 Suppléante :

PINCHOT Patricia

Centre Social :

1 Titulaire : (Famille - Retraite) : BOURDON Florence

1 Titulaire : (Enfants - Jeunesse) : AUGUSTE Pascale

SIRS de Crillon : (Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire)

2 Titulaires :

INGLARD Laurent

DEBARGE Mathieu

2 Suppléants :

LAMBERT Stéphanie

LERIDON Jérémie

SIEAB : (Syndicat des eaux de l'agglomération Beauvaisienne)

2 Titulaires

PROASKAT Jean-Luc

SURY Pascal

2 Suppléants

BERNARDIN Audrey

LE CLEZIO Yvon

Séance levée à 20h15